



Annulation de demande de congé parental

Par **Elena11**, le **01/09/2010** à **17:01**

Bonjour,

J'ai effectué une demande de congé parental à 80% en demandant mon mercredi. Mon employeur m'a refusé le mercredi et me propose de finir tous les jours à 16h. Les horaires ne me conviennent pas. Etant en congés payés, je dois reprendre le travail le 5 octobre normalement en congé parental à 80%. Est ce que je peux annuler ma demande de congé parental ?

Merci d'avance

Elena